NAO 2024

1ère réunion

La Direction a réuni les organisations syndicales le 5 décembre pour les NAO (négociations annuelles obligatoires).
La CFDT a rappelé le contexte : selon, l'INSEE l'inflation est à 3,9% en octobre 2023. Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 7,8 % en octobre 2023.
Les résultats de SAPN sont très bons, le trafic cumulé à octobre 2023 est à + 3 %, l'augmentation tarifaire de février 2023 à + 4,75 % a porté ses fruits au niveau du résultat net avec une hausse de 13 %.
En parallèle, la CFDT constate les difficultés des salariés pour faire face à toutes les dépenses contraintes, et la baisse significative de leur pouvoir d'achat.

Revendications CFDT :

- Une **augmentation générale** pour tous les salariés, cela inclut un talon pour les forfaitaires.
- La création d'**une prime de risque** pour les OAQ, les salaires des OAQ sont sous-évalués par rapport aux risques qu'ils prennent sur le tracé.
- Une augmentation plus importante **« vie chère »** pour les salariés de Morainvilliers. La CFDT est à maintes reprises intervenue pour démontrer l'inadéquation des salaires avec la réalité du coût de la vie en région parisienne.
- Augmenter la **prime péage** et la figer pour tous les salariés. En effet, l'accord prend fin au 31 décembre 2023.
- Augmenter la **prime d'éloignement**, se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail est devenu très coûteux, cette prime n'a pas suivi les hausses de carburant.
- Création d'une **tranche supplémentaire pour la prime d'éloignement** (+30 kms).
- La CFDT souhaite que les salariés qui sont **bloqués au même échelon de la même échelle** depuis plus de 15 ans passent à l'échelon supérieur.
- La CFDT souhaite que le versement d'une **prime ne puisse pas se substituer à une augmentation** du salaire. Même si rien n'empêche la direction de gratifier un salarié d'une prime en plus de l'augmentation générale si elle estime qu'il le mérite.
- Passage des **chefs d'équipe** à l'échelle 8
- Augmentation de la **prime de travailleur manuel**
- Afin de compenser l'inflation subie tout au long de l'année 2023, **attribution de la prime du partage de la valeur**, <u>hors enveloppe NAO</u>
- La mise en place d'une **majoration pour le travail du samedi de jour**.

NAO 2024

1ère réunion

Propositions de la direction :

	Indiciaires	Forfaitaires
Augmentation collective au 1/01/2024	2,00% sur la valeur du point	Pour les salaires fixes ≤ à 35000 €/an → 2% d'augmentation 0,12%
Ancienneté	0,38%	
Mesures catégorielles et individuelles	0,35%	
Revalorisation des primes paniers de 2%	0,08%	
Sous-total Mesures collective	2,81%	0,12%
Mesures spécifiques OAQ*	0,26%	
Mesures individuelles	0,44%	1,80%
Total	**3,51%**	**1,92%**
Global	**3%**	

*La direction a orienté sa proposition en tenant compte de certaines remarques de la CFDT concernant la rémunération des OAQ :

- Les différences de salaires des derniers embauchés qui ont bénéficié d'une augmentation importante du SMIC et les OAQ arrivés avant cette revalorisation.
- La revalorisation d'un indice minimum pour les OAQ.

Pour la CFDT certaines orientations vont dans le bon sens, néanmoins l'enveloppe globale est en dessous du niveau de l'inflation. Il n'est donc pas concevable de faire perdre du pouvoir d'achat aux salariés.

Il reste une réunion de négociation le 13 décembre, espérons que les propositions de la direction seront revues à la hausse.